

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/11/2024 - 35226 - 2013 B 05150 - 798 904 850 - 2DN RENOVATION

*Certifié conforme*

1

**BILAN - ACTIF**

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION Duree de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 31 RUE HOUDON 94400 VITRY SUR SEINE Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 79890485000020 Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

		Exercice N clos le		N-1	
		13/11/2023		13/11/2022	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB				
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF				
Fonds commercial (1)	AH				
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 413	7 413		199
Autres immobilisations corporelles	AT	13 628	13 628		
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU				
Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH	95		95	95
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>21 136</b>	<b>21 041</b>	<b>95</b>	<b>294</b>
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX				554 504
Autres créances (3)	BZ	126 908		126 908	18 618
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD				
Disponibilités	CF	1 597 919		1 597 919	1 057 852
Charges constatées d'avance (3)*	CH				2 166
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 724 826</b>		<b>1 724 826</b>	<b>1 633 140</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 745 962</b>	<b>21 041</b>	<b>1 724 921</b>	<b>1 633 434</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
Clause de réserve de propriété :*					
			CP	95	(3) Part à plus d'un an : CR

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 25 NOV. 2024  
SOUS LE N° *3228*

Cegid Quasar

*Certifié conforme*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10.....000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	635 642	521 656	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	368 221	113 986	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 013 964	645 742	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		1 336	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	217 493	164 210	
	Dettes fiscales et sociales	DY	264 454	347 123	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	229 011	475 022	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	710 957	987 691		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 724 921	1 633 434		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	710 957	987 691		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5

**IMMOBILISATIONS**

N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

\*Ne pas reporter le montant des comptes\*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		
				1		2		3		
		TOTAL I		CZ		D8		D9		
		TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
			Dont Composants	M3	KS	7 413	KT		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY	13 103	KZ		LA	
		Matériel de transport *			LB	525	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *			LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		LM		
	Avances et acomptes			LN	21 041	LO		LP		
TOTAL III										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	95	IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	95	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	21 136	OH		OJ		

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		TOTAL I		C0		D0		D7		
		TOTAL II		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				IS		MG		MH	
					IT		MJ	7 413	MK	7 413
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IU		MM		MN	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IV		MP		MQ	13 103
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			IW		MS	525	MT	525
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IX		MV		MW	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			MY		MZ		NA	
		Immobilisations corporelles en cours			NC		ND		NE	
	Avances et acomptes			NG		NH	21 041	NI	21 041	
TOTAL III				IZ		O0		M7		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			I0		O1		OY		
	Autres participations			I1		2B		2C		
	Autres titres immobilisés			I2		2E	95	2F	95	
	Prêts et autres immobilisations financières			I3		NJ	95	NK	95	
	TOTAL IV				I4		O2		OL	21 136
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		O2	21 136	OM	21 136	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. Attestation de présentation des comptes

CONSILIS

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis 2024

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**AMORTISSEMENTS**

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN	
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH	
<b>TOTAL I</b>	<b>RK</b>		<b>RM</b>	<b>RN</b>	<b>RO</b>	
Terrains	PI		PJ	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	7 215	QA	199	QB	7 413
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG	
	Matériel de transport	QH	13 103	QI	QJ	13 103
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	525	QM	QN	525
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	QS	
<b>TOTAL II</b>	<b>QU</b>	<b>20 842</b>	<b>QV</b>	<b>199</b>	<b>QW</b>	<b>21 041</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>QN</b>	<b>20 842</b>	<b>QP</b>	<b>199</b>	<b>QQ</b>	<b>21 041</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
CONSTRUCTIONS	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. géner. agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géner. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et infom. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						X8	
<b>TOTAL III</b>	<b>NL</b>			<b>NM</b>			<b>NO</b>	
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant de l'exercice	NP + NQ + NR	NW		Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant de l'exercice (NW - NY)	NZ

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. Attestation de présentation des comptes

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UI	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**8** **ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2DN RENOVATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		
	Prêts (1) (2)	UP		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	95	
	Clients douteux ou litigieux	VA		
REVENUS	Autres créances clients	UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	50 183
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	76 725	76 725
	Charges constatées d'avance	VS		
	<b>TOTAUX</b>		VT	127 003
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE			
	VF			
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
REVENUS	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
		à plus de 1 an à l'origine	VH	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	217 493	
	Personnel et comptes rattachés	8C	91 966	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	65 207	
REVENUS	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	
		Obligations cautionnées	VX	
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		
	Groupe et associés (2)	VI		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ		
	Produits constatés d'avance	8L	229 011	
<b>TOTAUX</b>		VY	710 957	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				



**12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15% ou 12.8%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))				(B)		
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (1)					(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepel Quadra



14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2024

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME  
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS 2DN RENOVATION

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
	taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° 2059-G 2024

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 2 3 ]

N° SIRET [ 7 9 8 9 0 4 8 5 0 0 0 0 2 0 ]

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SAS 2DN RENOVATION ]

ADRESSE (voie) [ 31 RUE HOUDON ]

CODE POSTAL [ 94400 ] VILLE [ VITRY SUR SEINE ]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [ P5 ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ]	Voie [ ]	Code postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



**2DN RENOVATION**  
SAS au capital de 10.000 €  
Siège social : 31 voie HOUDON 94400 VITRY-SUR-SEINE  
RCS : Créteil 798 904 850

---

**PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 JUIN 2024**

**(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit juin,  
A dix heures,

Les associés de la SAS 2DN RENOVATION au capital de 10.000 euros, divisés en 1.000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social de la société 31 voie HOUDON 94400 VITRY-SUR-SEINE, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence est émargée en entrant en séance par chaque associé présent ou représenté.

Monsieur Dragoslav NOVAKOVIC détient 900 actions.  
Madame Marica KERIC détient 100 actions.

Monsieur Dragoslav Novakovic préside la séance en qualité de président.

Le président constate que les associés présents représentent la totalité en nombre des associés et la totalité des 100 actions, et en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023.
- le texte des projets de résolutions.
- rapport spéciale sur les conventions de l'article L.227-10 du code de commerce

Le président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**SAS 2DN Rénovation**  
31 rue Houdon, 94400 Vitry sur Seine  
Tél. 06 29 39 00 67  
Mail : 2dnrenovation@gmail.com  
SIRET 798 904 850 00020  
N°TVA : FR537 989 048 50



## ORDRE DU JOUR

- Rapport sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions réglementées,
- Questions diverses,

Le président donne lecture des comptes annuel 2023. La discussion est ouverte au cours de laquelle diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

### RESOLUTION N° 1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve les comptes annuels dudit exercice, lesquels font apparaître **un bénéfice de 368.221,38 euros**.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale approuve les dépenses ou charges non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du code général des impôts, s'élevant à la somme de 0,00 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

### RESOLUTION N° 2

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir un bénéfice de **368.221,38 euros** décide de l'affecter comme suit :

- Distribution brut 285.714,00 euros
- Report à nouveau 82.507,38 euros

### AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

- Report A nouveau .....	635.642,48 euros
- Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023.....	<u>368 221,38 euros</u>
- TOTAL .....	1 003.863,86 euros



APRES AFFECTATION DU RESULTAT

- Au titre de la distribution..... 285.714,00 euros
- Report A nouveau ..... 718.149,86 euros
- TOTAL .....1 003.863,86 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenus réels
2022	Néant	Néant	Néant
2021	214.285 €	Néant	Néant
2020	Néant	Néant	Néant

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

**RESOLUTION N° 3**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées étant observé que chaque convention a fait l'objet d'un vote distinct et que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote.**

**RESOLUTION N°4**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le président.

**Le président**  
**M. Dragoslav NOVAKOVIC**



**Associée**  
**Mme Marica KERIC**

